

### ***AVIS DE PROMULGATION***

**AVIS** est par les présentes donné que le 14 septembre 2015, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 975-15 approuvant des dépenses afin d'acquérir un camion-citerne et décrétant un emprunt au montant de 321 149 \$, remboursable en 15 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 14 octobre 2015. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 15<sup>e</sup> jour d'octobre 2015

Céline LeBlanc  
Greffière